

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 27 mars 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1139	21	9 +1pouvoir	3	7

Budget Primitif 2024

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 27 mars 2024 à 14 h 30 à BARNEVILLE-CARTERET, salle du pôle nautique, sur convocation du 19 mars 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Thierry LETOUZÉ est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin

Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances (pouvoir à Mme I. BOUYER-MAUPAS)

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin

Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°1133 du Comité syndical du 21 février 2024 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires (D.O.B.) dont les élus présents ont pris acte et accepté les orientations 2024 ;

Vu le rapport de séance du Comité syndical du 27 mars 2024 et le projet de budget primitif 2024 intégrant les résultats de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, **sans abstention, ni voix contre**, à l'unanimité des membres présents :

- vote le budget primitif 2024 du SMEL qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 786 323,54 € en section de fonctionnement et à 349 453,19 € en section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BP 2024	Chapitres	BP 2024
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	364 765,00	70 PROD., SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERS	70 838,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	785 979,00	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIO	1 204 000,00
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	418 030,77	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	
TOTAL DÉPENSES COURANTES	1 570 774,77	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00
		TOTAL RECETTES COURANTES	1 275 142,00
Reports 2023 sur 2024	134 298,36	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	19 570,00
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	81 250,41	002 RÉSULTAT REPORTE N-1	491 611,54
022 DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 786 323,54	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 786 323,54

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	BP 2024	Chapitres	BP 2024
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	329 424,19	RECETTES D'ÉQUIPEMENT	47 201,30
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 424,19	10 FCTVA	13 201,30
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	70 000,00	024 PRODUIT DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	19 570,00	040 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	81 250,41
Reports n-1	459,00	001 SOLDE D'EXÉCUTION N-1 REPORTÉ	221 001,48
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	349 453,19	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	349 453,19

- autorise le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN – dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr